



n° 43 - Juillet 2024

# Bulletin Municipal



## 2 MOT DU MAIRE

## 3 - 8 VIE COMMUNALE

## 9 - 10 BUDGET

## 11- 14 TRAVAUX COMMUNAUX

## 15 - 22 ECOLE COMMUNALE

## 23 - 34 ASSOCIATIONS

- APE
- Amicale Laïque
- Anciens combattants
- Biozat Tennis de table
- Club du 3<sup>ème</sup> âge
- Comité des fêtes
- Loisirs Mécaniques Bourbonnais
- Société de Chasse
- Sapeurs Pompiers
- Théâtre Enfants
- Théâtre des 3 Roues
- West Dance Story

## 35 - 36 ANIMATION COMMUNALE

## 37 COM COM

## 38 NUMÉROS UTILES

## 38 ETAT CIVIL

### Samedi 24 & Dimanche 25 août

#### Fête patronale

*Municipalité & Associations*

### Dimanche 3 novembre

#### Café-Théâtre avec la troupe des 3 Roues

*Club du 3<sup>ème</sup> Âge*

### Samedi 16 novembre

#### Concours de belote / Téléthon

*Club du 3<sup>ème</sup> Âge*

### Samedi 30 novembre

#### Repas tripes du Téléthon

*Municipalité et Bénévoles*

### Dimanche 8 décembre

#### Bal Country

*West Dance Story*

### Vendredi 13 décembre

#### Soirée de Noël Enfants de l'Ecole

*APE Biozat*

### Dimanche 15 décembre

#### Sainte-Barbe

*Amicale Pompiers Biozat*

.....  
**Responsable de la publication** : Maire de Biozat **Conception et impression** : ebCréa. **Crédits photos** : associations et mairie de Biozat, G. Lévêque, M. Leguillon  
**Contact** : Mairie de Biozat : tél. 04 70 56 54 97 mairie.biozat@orange.fr / www.commune-biozat.fr **Horaires d'ouverture** : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h et samedi 9h-12h  
**Permanence Maire / Adjoints** : samedi matin 10h-12h ou sur rendez-vous  
**Bibliothèque municipale** : horaires d'ouverture de la mairie - Accueil par Aline le vendredi (*fond renouvelé 3 à 4 fois/an*)  
.....



## " Nos projets se poursuivent "

L'année 2024 a bien tristement commencé avec 5 décès « prématurés » sur notre commune. Deux d'entre eux sont intervenus, le même jour, 19 janvier.

Celui, tout d'abord, d'Eric Vacher, qui affichait 31 ans d'engagement au sein des Sapeurs Pompiers de la commune, dont 19 comme Chef de Centre, jusqu'en 2019. Nous nous souviendrons de la belle passation de pouvoir à son fils, le 20 novembre 2021, intervenue après 2 ans de restriction liée au Covid.

Alain Guillon, artisan tapissier en retraite aux Cluzeaux, est parti à son tour, subitement, le même jour, laissant sa famille dans le désarroi. Homme discret, toujours en activité, notamment dans son jardin, et apprécié de ses voisins.

Le 8 février, c'est au tour de Gisèle Thave, résidant à Font-Noble, d'être rattrapée par la maladie et de nous quitter. Personne également très engagée, pendant 24 ans comme élue jusqu'en 2001, puis au sein du Club du 3<sup>ème</sup> Âge de 2012 à 2023.

Tout récemment, le 20 juin dernier, Jean Glomond, ancien Conseiller municipal, est, lui aussi, parti trop tôt rejoindre son épouse décédée il y a à peine 2 ans. Toutes nos pensées vont vers ces familles endeuillées.

Et enfin, Eliette Barthe, dame discrète de Martinges, s'est effacée tout aussi discrètement le 25 juin dernier.

En ce qui concerne la gestion de la commune, nos finances se portent bien et nous permettent d'investir dans plusieurs projets, en maintenant un taux d'endettement très raisonnable. Mais, ne rêvons pas ! Si nous ne disposons pas des aides de l'Etat, du Département, de la Région, de la Communauté de Communes, nous n'entreprendrions pas grand-chose.

Ce qui peut inquiéter est que les moyens de ces derniers se voient aussi contraints... Nous commençons à le voir cette année. Le contexte politique national, chamboulé, que nous vivons ces jours-ci n'est pas plus rassurant pour l'avenir et crée de nouvelles incertitudes. Il nous faut garder les pieds sur terre, maintenir le cap mais aussi continuer à avancer.

Notre nouvelle salle des associations commence à se préciser. Vous pourrez découvrir les plans au sein de ce bulletin. La construction devrait débuter à l'automne, pour un an environ.

Le dossier "Commerce" n'avance pas aussi vite que je le souhaiterais. Cependant, à l'heure où nous bouclons notre bulletin, j'ai le plaisir de vous apprendre que les négociations pour la reprise des murs par la commune, via l'EPF, viennent d'aboutir. Nous avons racheté la licence IV. Le local devra être obligatoirement remis aux normes avant toute ouverture. Et, le plus important, nous devons trouver un repreneur sérieux pour la gérance. La patience est de mise.

**L'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme progresse et une première réunion publique s'est tenue le 3 juillet avec une cinquantaine de personnes.**

Plusieurs autres études sont en cours : schéma directeur assainissement et réseau pluvial, curage de la lagune.

Notre école se porte bien et les effectifs s'annoncent plutôt stables pour la prochaine rentrée, avec une centaine d'élèves, malgré le départ de 16 élèves en 6<sup>ème</sup>.

**La vie de nos associations a bien repris et je m'en réjouis.**

La Country a fêté ses 10 ans, le tennis de table fêtera ses 40 et vous découvrirez la nouvelle association « Loisirs Mécaniques Bourbonnais » (LMB).

Le Comité des Fêtes connaît « une nouvelle jeunesse » avec une équipe étoffée et des manifestations menées avec succès.

Le Théâtre des 3 Roues a connu sa plus haute fréquentation à son festival. Les enfants n'ont pas été en reste avec leurs 2 représentations au printemps qui ont fait également le plein.

L'Association des Parents d'Elèves garde son dynamisme et permet aux enfants de l'école de faire de belles sorties.

Le programme du Club du 3<sup>ème</sup> Âge est toujours aussi riche, attirant de nombreux aînés de notre commune mais aussi des communes environnantes.

La Société de Chasse a conduit une belle initiative associant les enfants de l'école en plantant deux nouvelles haies. Une nouvelle opération sera conduite en 2025.

La municipalité n'est pas en reste puisqu'elle a proposé une nouvelle animation avec un premier marché de potiers : belle exposition de qualité, mais une météo bien fraîche pour un 21 avril !

Nous préparons déjà la fête patronale pour les 24 et 25 août. Vous retrouverez le programme au chapitre « Animations communales ». Nous vous espérons nombreux à participer à ce sympathique moment de rencontre.

La bibliothèque, lien social important, continue à attirer de nombreux lecteurs. Un grand merci à Aline très impliquée !

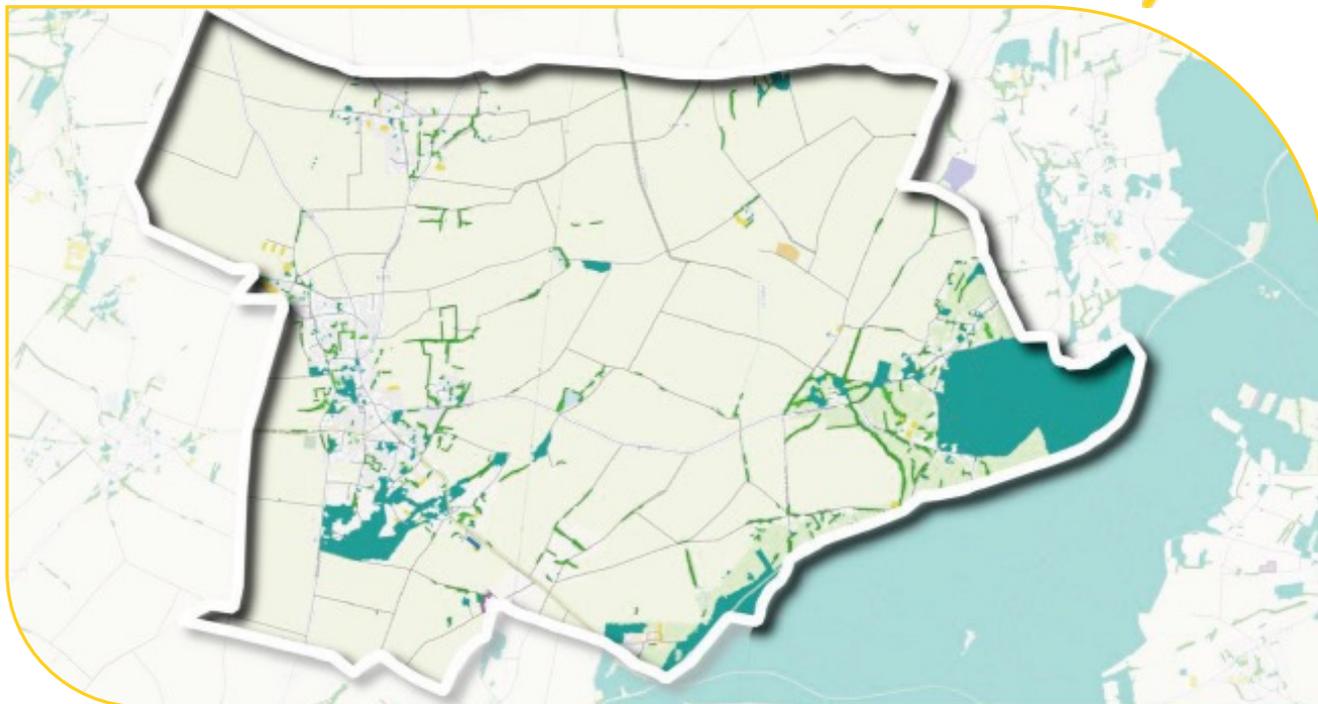
Les sapeurs pompiers, accueillis dans nos ateliers communaux, pendant la période de travaux à la caserne, ont réussi à capter 5 nouvelles recrues. Bravo pour leur dynamisme ! Ils ont récemment vécu un événement particulier et heureux : l'accouchement d'une maman, de passage sur notre commune. 1<sup>ère</sup> naissance déclarée sur les registres de la commune depuis des lustres !

Bon été à tous !

*Noëlle Seguin*



## Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



## PLU – Où en sommes-nous ?

### Notre carte communale actuelle date de 2007.

Depuis cette date, de nombreuses lois se sont succédé : elles tendent toutes vers une « économie » de l'emprise foncière. La révision de cette carte communale est une obligation pour Biozat : trop ancien, notre document d'urbanisme actuel ne répond pas au contenu de ces lois, ne répond pas au SCOT de la ComCom et ne permet pas de répondre aux enjeux de demain.

Un constat : l'artificialisation des sols totalise entre 20 et 30 000 ha/an en France depuis une dizaine d'années, dont 42 % pour de la création d'habitat. Cette artificialisation a des conséquences écologiques (érosion de la biodiversité, aggravation du risque de ruissellement, limitation du stockage carbone) mais aussi socio-économiques (coûts des équipements publics, augmentation des temps de déplacement et de la facture énergétique des ménages, diminution du potentiel de production agricole etc.).

**Le Plan Local d'Urbanisme (en cours d'élaboration), fixera les règles d'urbanisme de notre commune, pour les 10 ans à venir et il devra respecter ces multiples enjeux.**

A l'heure où nous écrivons, la commission d'élus en charge du PLU travaille en collaboration avec le Cabinet d'Etudes Julien DALLEMAGNE pour créer notre PLU :

- Un atelier d'échanges a été conduit avec les agriculteurs et avec les Personnes Publiques Associées ou PPA (Chambre d'agriculture, DDT, Com Com).
- Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement

Durables), déclinant le projet de la commune est en cours de finalisation et a été présenté à la population en réunion publique le 3 juillet dernier pour avis.

- Le zonage et le règlement d'urbanisme sont en cours de réalisation.

Notre souhait est de conserver la typicité rurale de notre bourg avec un habitat aéré. Nous ne souhaitons pas voir s'implanter des projets d'investisseurs entassant une vingtaine de maisons dans certaines zones de la commune. Les nombreuses dents creuses de la commune permettront de répondre aux besoins de constructions nouvelles estimées à une cinquantaine pour les 10 ans qui viennent. Un raisonnement identique est tenu pour les hameaux où seules les dents creuses en zone urbanisée seront maintenues en zone constructible.

### Prochaines étapes pour notre PLU :

- Le 3 juillet 2024 : Présentation du PADD à la population en réunion publique pour avis.
- Débat du PADD en conseil municipal en juillet.
- Finalisation du Zonage de la commune
- Consultations des personnes publiques associées sur l'ensemble des documents (PADD, zonage, règlements ...)
- 2<sup>ème</sup> réunion publique
- Lancement de l'enquête publique
- Enfin, le PLU devra être entériné par délibération du Conseil Municipal. (horizon mi- 2025 ou fin 2025)

**Non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols en 2023.**

L'arrêté du 18 juin 2024 publié au Journal Officiel, le 2 juillet, ne reconnaît malheureusement pas notre commune. Motivation de la décision : "L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C" du 10.05.2019 n'est pas satisfait." 21 autres communes du département sont également refusées (telles qu'Escurolles, Espinasse, Bellerive,...).

À l'inverse, 57 communes (dont Brugheas, par exemple) entrent dans les critères.

Les rapports d'expertise à l'appui de cette décision sont disponibles en mairie.



**Déménagement de la caserne des pompiers  
Travaux ; Dégâts sécheresse**

**D'importantes fissures, occasionnées par la sécheresse, étaient apparues sur les murs de la caserne des pompiers**

L'assurance a accepté de prendre en charge le sinistre.

Les travaux de confortement ont commencé début juin et devraient durer 3 mois. Une vingtaine de pieux de 9 mètres sont implantés.

La caserne a donc été entièrement déménagée le 26 avril dernier, pour intégrer les ateliers communaux où le centre d'appels a été installé. Une convention a été signée avec le SDIS.



Travaux de confortement de la caserne

**Quelques incivilités à déplorer !**



**Le dépôt de déchets verts**, qui rend service à tant de monde, n'est pas toujours bien traité. Dépôt de bois ou de branches au milieu de la zone d'accès, dépôts d'objets qui n'ont rien à y faire..., dépôt de déchets par des personnes ne résidant pas sur la commune. Nous vous appelons à la plus grande vigilance.

D'autres dépôts sauvages sont malheureusement à déplorer, reportant l'élimination de ces déchets sur notre employé communal, dont la tâche n'est pas moindre.

**Vandalisme**

Au périmètre de l'église, le système de fermeture d'accès à l'échelle menant au clocher a été sectionné et le cadenas a disparu. Là, nous sommes face à un problème de sécurité, qui pourrait avoir de graves conséquences. La réparation a été effectuée très rapidement par un adjoint et un nouveau cadenas a été mis en place.

**Vols ou tentatives...**

Nous avons eu connaissance d'un vol récent dans une habitation du bourg. Soyons vigilants et attentifs à notre voisinage. La porte de la sacristie de l'église a également été forcée. Aucun vol n'a été cependant déploré.

## Etat des routes, sécurité routière

Des remarques récurrentes nous parviennent sur la vitesse excessive des voitures dans plusieurs points de la commune et les dangers potentiels pour la population.

Nous nous sommes appuyés sur les compétences du Conseil Départemental afin d'étudier d'éventuels aménagements.

### • Route de Charmes – les véhicules roulent moins vite qu'en 2017

Un comptage des flux de véhicules dans les 2 sens a été réalisé, en mai dernier, pendant une semaine, par les services du Département, en 2 points différents. La comparaison a été faite avec les comptages réalisés en 2017.

Tout d'abord, le trafic moyen journalier est resté quasiment stable : 715 véhicules en 2017, 731 aujourd'hui. Une différence importante, cependant : seulement 39 poids lourds aujourd'hui, contre 188 en 2017. Ce qui, au final, traduit un trafic de véhicules légers plus important.

En regard des excès de vitesse constatés lors du comptage 2017, nous avons opté pour la réalisation de cheminements piétons, la mise en place du radar pédagogique, une meilleure signalisation du carrefour et de la proximité de l'école et l'implantation d'une zone 30.

**Contrairement à « l'impression que l'on peut avoir », les comptages de 2024 font apparaître une baisse importante de la vitesse moyenne : - 7 à - 9 km/h et 85 % des véhicules sont dans la norme, traduisant au final une certaine efficacité des aménagements précédemment cités.**

**Un manque existe cependant : un passage-piétons au-dessus du carrefour de la rue des Bouleaux/rue du Château. Nous allons donc en implanter un en y ajoutant un entourage en résine orange, qui attire l'œil des conducteurs.**

La route n'est pas suffisamment large pour une bande centrale d'une autre couleur et une chicane non adaptée car le trafic en instantané dans les 2 sens s'avère insuffisant.

### • D36 - traversée de bourg – trous bouchés...

Les trous ont enfin été bouchés en mai (... avant le critérium du Dauphiné) **avant une reprise totale, qui n'interviendra pas avant fin 2025 voire début 2026.**

La reprise totale est reportée en regard de divers travaux qui nous ont été présentés lors d'une réunion de concertation, avec l'ensemble des parties prenantes, le 30 janvier dernier :

- Le SIVOM Sioule & Bouble a prévu la reprise du réseau d'eau potable rue de la Tour et rue du Pré-Gibat. Les deux chantiers conduisent à ensuite couper la D36 pour se raccorder au réseau.

- Le SDE03 a prévu de son côté le renforcement du transformateur à hauteur de la propriété Béchonnet et en profite pour enterrer les lignes (nous avons traité le sujet en Conseil Municipal à plusieurs reprises et le montant des travaux revenant à la commune a été validé).

- Enedis va de nouveau renforcer le réseau à proximité de l'usine SED.

- L'UTT, en charge des routes départementales, avait, de son côté, pensé reprendre, cette année, la D36 dans toute la traversée du bourg...

Au final, dans l'ordre, devraient donc intervenir Enedis (été 2024), SDE03 (fin 2024), SIVOM Sioule & Bouble (2025) et l'UTT... en 2026 ? Nous avons beaucoup insisté pour que tout soit fait d'ici fin 2025. Pas sûr que nous ayons gain de cause...

### Et, là encore, les véhicules roulent en moyenne moins vite qu'en 2018, année du dernier comptage.

Le trafic en véhicules/jour ressort, pour sa part, beaucoup plus élevé avec 1 086 véhicules/jour dont 57 poids-lourds contre 634 en 2018 dont 94 poids-lourds. Comptage réalisé du 14 au 20 mai. Lien avec la fermeture du pont de Gannat ?

Dans le sens Bourg-Randan, 85 % des VL circulent en dessous de 54 km/h, 50 km/h pour les PL (respectivement 69 et 70km/h en 2018).

Dans le sens Randan-Bourg, 85 % des VL circulent en dessous de 55 km/h, 53 km/h pour les poids lourds (62 km/h en 2018 pour les 2 types de véhicules).

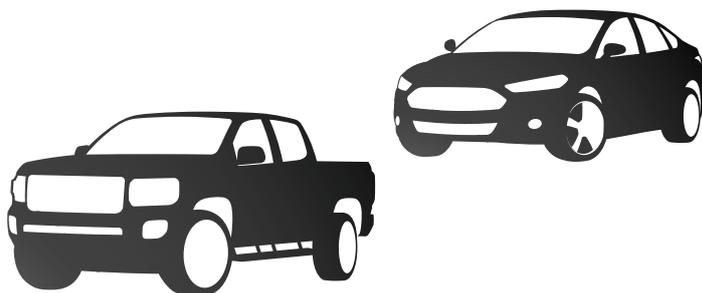
**En regard des travaux annoncés pour 2025 ou 2026, aucun nouveau marquage central (envisagé, tel qu'à l'entrée de Jenzat) ne peut être mis en place pour l'instant. Cependant, un repérage des tronçons et un chiffrage pourront être établis en amont.**

### • D119 – Affaissement chaussée à Font-Noble

la réparation se fera lors de la prochaine tranche de travaux qui est programmée par les services du Département à partir du 7 juillet.

### • Rue de la bascule – stationnement

En période de passage important d'engins agricoles, les voitures stationnées de part et d'autre de la rue créaient quelques soucis. Nous avons donc demandé aux riverains de se garer uniquement sur la gauche de la rue. La démarche est mise en œuvre et un point sera fait à l'automne sur la pérennisation de la démarche.





## Bibliothèque

Notre bibliothèque, n'est pas juste un endroit rempli de livres, c'est un endroit où l'on peut trouver de quoi s'évader et découvrir autre chose que notre quotidien.

En plongeant dans un livre, nous laissons nos soucis derrière nous, même si c'est pour un petit moment.

C'est un lieu de rencontre pour les Biozatois et, de ce fait, crée un lien social au sein de notre village.

Le ministre de la culture souhaite que le livre soit à la portée de tous, et ce, au profit du temps passé sur les écrans.

Notre commune a la chance de posséder sa bibliothèque. Les prêts sont gratuits et à la disposition de tous, il faut en profiter. La porte vous est ouverte, nous vous attendons.

Afin de pouvoir satisfaire les grands, les petits, les jeunes et les moins jeunes, n'hésitez pas à demander ce que vous ne trouverez pas dans nos rayons, la médiathèque de Gannat a beaucoup de choix et renouvelle notre stock régulièrement.

Merci à Mme Hubsch et à Mme et Mr Doudoff-Fayet pour leurs dons.

A très bientôt.



# Zoom sur l'élagage

avec ENEDIS

## L'élagage, un enjeu pour tous



## Les règles de sécurité

### A RESPECTER AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES :

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 volts, à moins de 5 mètres des lignes supérieures à 50 000 volts
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'un câble nu ou en contact avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'Enedis.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service dépannage d'Enedis.

### DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

## Les responsabilités

### L'ÉLAGAGE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Si les trois conditions suivantes sont réunies :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- L'arbre n'a pas été planté aux distances légales
- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée. Aucun élagage ne peut être entrepris à moins de 3 mètres des lignes sans autorisation au préalable d'Enedis obtenue par l'envoi d'une DT-DICT [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

### L'ÉLAGAGE A LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage. Chaque propriétaire en est informé au préalable ainsi que la mairie. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Avant toute intervention, Enedis informe les propriétaires et les mairies. Non-propriétaire du bois élagué, Enedis doit laisser sur le terrain ou le long de la route les branches coupées lors de l'élagage.

 Enedis dépense chaque année environ 1 million d'euros pour cette activité et traite environ 500 kilomètres d'élagage sur les réseaux moyenne et basse tension.



 **Pour contacter Enedis :**  
Dépannage Allier : 09.72.67.50.03  
Pour toute autre demande : 09.70.83.19.70

« Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. »



## Critérium du Dauphiné

Le 3 juin dernier, lors de la 2<sup>ème</sup> étape au départ de Gannat, notre commune a été traversée par le Critérium, pour la plus grande joie des enfants de l'école et de quelques habitants de la commune. Passage furtif (2 mn sur toute la traversée du bourg) mais oh combien sympathique ! Nous déplorons la « disparition » de la jolie borne offerte par la Communauté de Communes, la veille du passage de la course...



La gendarmerie annonce l'arrivée des coureurs

Les coureurs traversent très rapidement le village



Les enfants attendent les coureurs avec impatience. Les plus grands les encouragent.



## Plusieurs fêtes des Voisins

Plusieurs rencontres organisées encore cette année dans différents quartiers de la commune nous ont été signalées : aux Versannes, le 31 mai, à Martinges, le 8 juin, aux Cluzeaux, le 15, rue de l'Arbouze, le 21 et au quartier du Quéru, le 28.

Merci à ceux qui nous ont fait parvenir des photos. Bravo pour ces moments de convivialité !



Rue de l'Arbouze, rue du Pré-Gibat



Martinges / Beaulieu. Une quarantaine de participants avaient répondu présent à ce bon moment de convivialité.



Fête des voisins aux Cluzeaux au croisement de la rue des Placettes et de la rue de la Presle. La pluie s'est malheureusement invitée à la soirée et les participants se sont repliés chez Guy Dubessay qui les a accueillis avec plaisir.



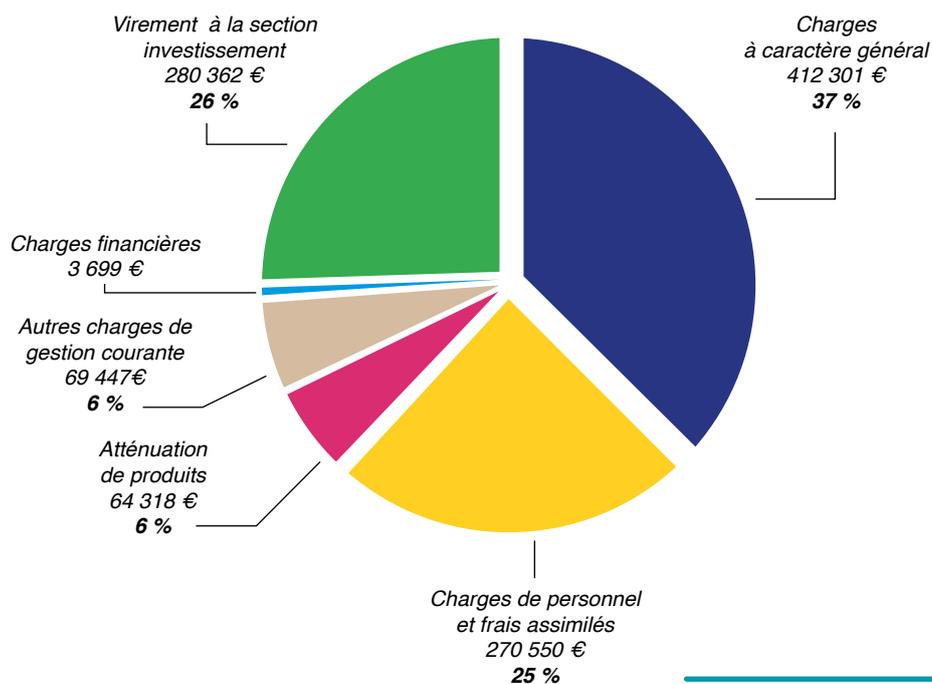
Fête du Quéru



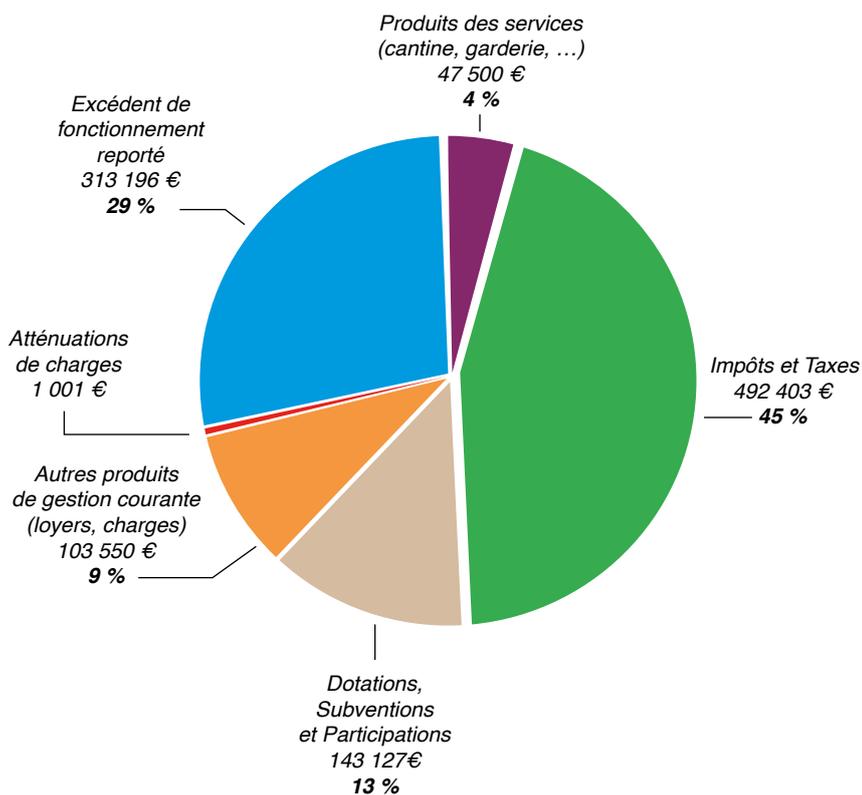
Lotissement Les Versannes, rue et chemin de la Tour

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 100 778 euros.

### DEPENSES



### RECETTES



#### Taxes Taux 2024

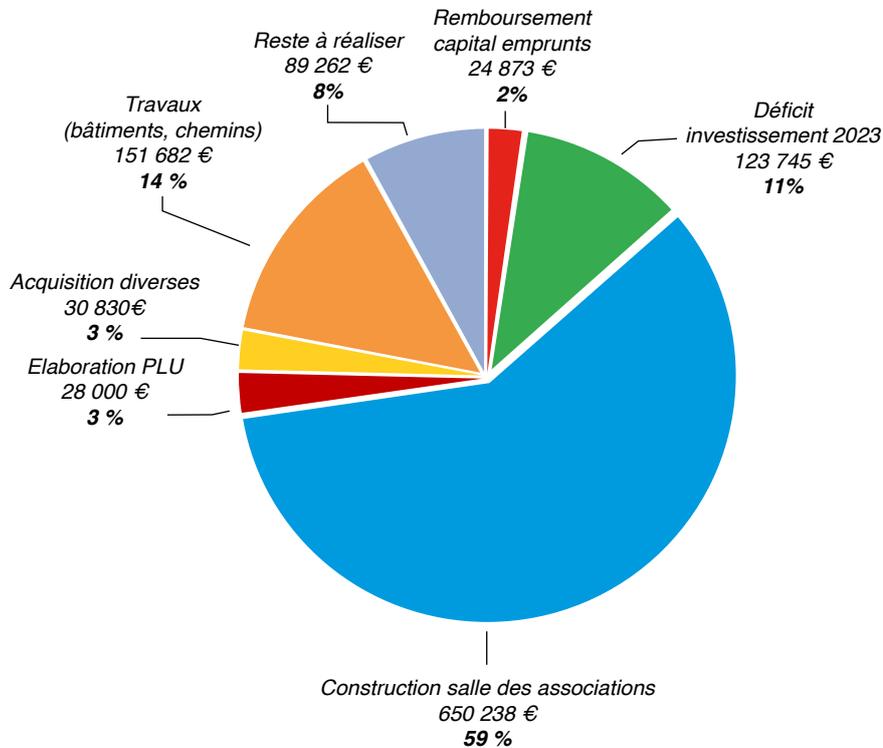
• Foncier bâti	35,69 %
• Foncier non bâti	31,77 %
• Taxe d'habitation*	11,36 %

\*maintenue sur les résidences secondaires

## La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 098 630 euros.

La construction de la nouvelle salle des associations représente environ 59 % du budget. (le résultat des marchés s'annonce largement en dessous du chiffrage prévisionnel. A la construction elle-même, il faut rajouter les frais des divers cabinets d'expertise et de contrôle. Analyse des offres en cours)

### DEPENSES



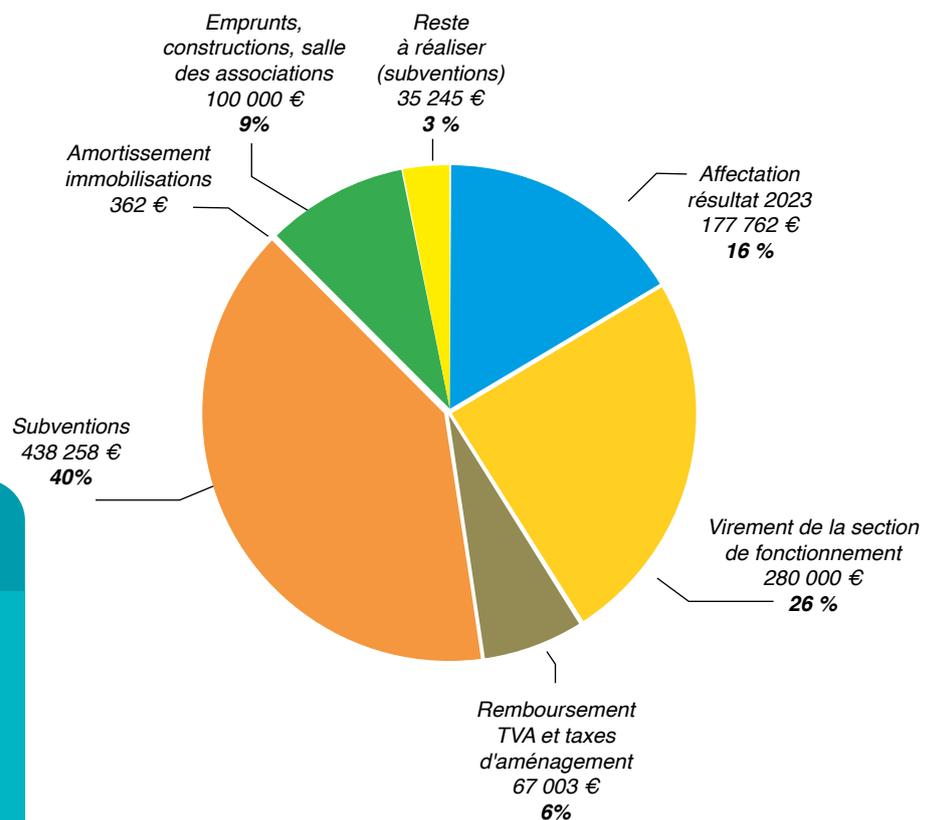
### Divers autres travaux sont budgétés

- mairie : remplacement de la porte arrière et de la chaudière.
- « trieur » : reprise de la toiture.
- local de rangement au-dessus des pompiers : plateforme et escalier d'accès.
- église : reprise joints extérieurs et rénovation chapelles.
- locaux commerce (si achat des murs effectif).
- reprise chemins ruraux, busages, clôture terrain de pétanque de Martinges.

### Diverses acquisitions sont prévues

- tracteur tondeuse, licence IV.

### RECETTES



## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

En fonctionnement, il s'équilibre à 79 000 €.

En investissement, il s'élève à 171 955 €.

Il intègre le curage de la lagune qui sera réalisé cet automne et la réalisation du schéma directeur assainissement et réseau pluvial qui s'étalera sur 2024 et 2025.

Des subventions sont attendues à hauteur de 35 644 €.

## Rénovation de plusieurs chemins ruraux

Le chemin des Fanges, des Vergers et celui du Bois de la Chèvre ont enfin été rénovés au cours du printemps. Le chemin des Ravières sera repris, en collaboration avec la commune de Charmes, dès que l'entreprise sera disponible et que les conditions le permettront.

CHEMIN DU BOIS DE LA CHEVRE



CHEMIN DES FANGES



CHEMIN DES VERGERS



## Reprise du pont des marais par l'entreprise Piroux





## De multiples petits aménagements...

Une marquise a été installée par les élus au-dessus de chacune des portes d'entrée de la mairie. Merci à Yves et Joël.

## Et... petits travaux d'urgence réalisés grâce aux riverains.

Un grand merci à Jacques, Anthony et Vincent qui ont aidé Yves à plusieurs reprises : débouchage de la sortie de la lagune, curage du fossé près des déchets verts qui débordait suite aux pluies abondantes.



Le local « poubelles », près de la grange, a été clôturé par Julien Fauchère.

## Travaux à l'église : accord enfin arrivé...

Les joints sur pignon ouest ont été repris, tel que nous le demandait le service des bâtiments de France. La DRAC vient enfin d'accorder la rénovation des chapelles. Espérons voir la réalisation des travaux d'ici la fin de l'année.

Un vrai parcours du combattant !



## Assainissement : curage lagune et schéma directeur inscrits au budget 2024

Le 10 janvier, l'entreprise Suez est venue nous expliquer la démarche de curage de notre lagune.

Les boues ont été analysées et elles s'avèrent de bonne qualité (pas de matières dangereuses au-delà des normes).

Le volume a été estimé (a priori, plus élevé que ce qui était prévu dans le marché). La démarche est très encadrée pour incorporer les boues soit dans du compost, soit sur des terres agricoles. Nous avons pris contact avec l'entreprise voisine Piroux (Cognat Lyon) qui fabrique son propre compost. Cette dernière est d'accord pour récupérer les boues de notre station, en partie sur leur plateforme de compostage, et en partie sur leurs terres. Suez travaillera donc directement avec eux (analyse des terres concernées avant et après épandage, plan d'épandage). Le curage pourrait intervenir courant septembre. Il sera réalisé en laissant la lagune en eau.

**Le 11 mars dernier, M. Vincent Combalier, Directeur d'Impact Conseil, nous a présenté le déroulement de l'étude du schéma directeur.** Les travaux de reconnaissance des réseaux vont débuter prochainement cet été.

Des mesures seront réalisées. Puis attente de nappe haute en hiver pour réaliser de nouvelles mesures. Aboutissement de l'étude courant 2025.

Une fois l'actualisation faite, nous disposerons d'une proposition de schéma de travaux pour les 10-15 ans à venir, afin d'atteindre les objectifs visés, même si la compétence ne devrait plus relever de la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

A l'heure où nous écrivons, la Commission d'Appel d'Offres ne s'est pas encore tenue. Les marchés sont en cours d'analyse.

Nous reviendrons plus en détail sur le montant du projet dans le prochain bulletin.

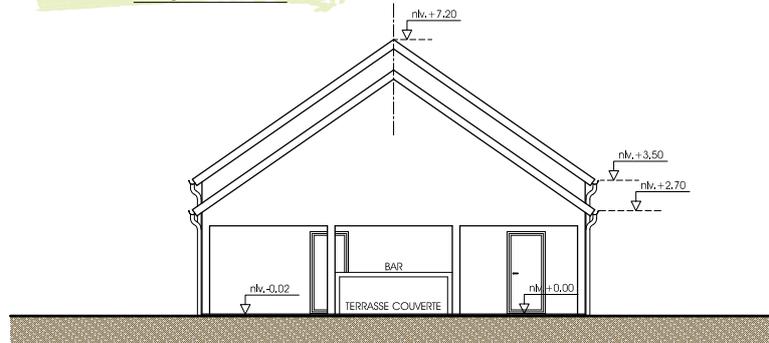
**Nous vous livrons ci-dessous les plans de la salle. Le chantier de construction démarrera cet automne.**



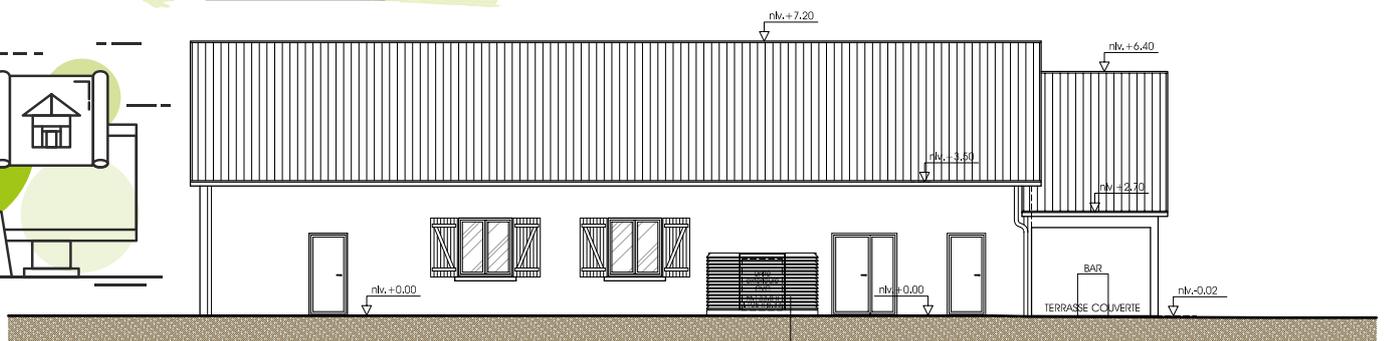
## Façade Est



## Façade Sud



## Façade Ouest



Brise-vent à lames bois mobiles orientables sur panneaux à ossature métallique